



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

La présente fiche sera complétée et signée par les responsables légaux de l'enfant.

Ces renseignements resteront confidentiels.

INFORMATIONS ENFANT

NOM :

PRENOM.....

SEXE : Féminin Masculin

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE :

ECOLE FREQUENTEE :

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Responsable légal 1 (père, mère, tuteur)*

NOM

PRENOM

ADRESSE.....

TEL DOMICILE/...../...../.....

TEL PORTABLE/...../...../.....

TEL PROFESSIONNEL/...../...../.....

EMAIL

Responsable légal 2 (père, mère, tuteur)*

NOM

PRENOM

ADRESSE.....

TEL DOMICILE/...../...../.....

TEL PORTABLE/...../...../.....

TEL PROFESSIONNEL/...../...../.....

EMAIL

* (Rayer les mentions inutiles)

En cas de retrait de l'exercice de l'autorité parentale à l'un des deux parents, une copie du jugement doit obligatoirement être fournie au service périscolaire.

ASSURANCE DE L'ENFANT

Le code de l'Action Sociale et des Familles (article L227-5) indique qu'il est de l'intérêt des parents de souscrire pour leur enfant une assurance, et de fournir à la ville l'attestation s'ils le souhaitent. En effet, les parents sont responsables des dommages causés par leurs enfants (article 1242 du Code civil) et ils pourront potentiellement être mis en cause si leur enfant est auteur d'un dommage sur leurs deniers propres.

- J'ai pris connaissance de cet article et je fournis une copie de l'assurance couvrant les dommages de mon enfant.
- J'ai pris connaissance de cet article et je ne souhaite pas fournir une copie de l'assurance couvrant les dommages de mon enfant.

RESTAURATION SCOLAIRE

En cas de présence de porc dans le menu, vous pouvez demander à ce que votre enfant n'en mange pas et indiquer ce choix dans votre espace personnel du portail famille. Vous pouvez également cocher la case ci-dessous (facultatif).

- Je ne souhaite pas que mon enfant mange du porc

SANTE

Le code de la santé publique (article L3111-2) impose la présentation du carnet de santé ou tout autre document attestant du respect de l'obligation. Aussi, nous vous demandons de nous fournir la copie du carnet de vaccination à jour de votre enfant sous enveloppe cachetée marquée au nom de celui-ci.

Si votre enfant n'a pas ses vaccins à jour, merci de nous fournir obligatoirement un certificat médical de contre-indication, toujours sous enveloppe cachetée marquée au nom de celui-ci.

Si votre enfant relève d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), vous devez retirer les documents auprès du directeur de l'école de votre enfant. Sans ce document signé de toutes les parties, aucun médicament ne pourra être délivré, même avec une ordonnance.

Vous pouvez également noter ci-dessous (facultatif) tout renseignement que vous jugerez nécessaire aux équipes d'encadrement (ex : maladies, accidents, rééducation, etc.)

.....
.....
.....

PERSONNES A CONTACTER (autres que responsables légaux)

Attention : seules les personnes MAJEURES sont autorisés à récupérer l'enfant (sauf autorisation de retrait par un mineur, document disponible sur les accueils ou sur le portail famille)

Nom	Nom
Prénom	Prénom
Tél	Tél
Lien avec l'enfant	Lien avec l'enfant
Autorisé à récupérer l'enfant : OUI NON	Autorisé à récupérer l'enfant : OUI NON
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Tél	Tél
Lien avec l'enfant	Lien avec l'enfant
Autorisé à récupérer l'enfant : OUI NON	Autorisé à récupérer l'enfant : OUI NON

L'enfant ne sera remis à la personne que sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Je certifie que les personnes ci-dessus autorisées à récupérer mon enfant sont MAJEURES :

(cocher la case)

DECLARATION DES DEUX RESPONSABLES LEGAUX

Nous soussignons Représentant légal 1

et Représentant légal 2

O Autorisons à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les directives des médecins.

O Déclarons être informés que les accueils de loisirs, par analogie au secteur scolaire, ne couvrent les frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale que dans la mesure où la responsabilité de la Ville serait engagée.

Engagement de la ville de Savigny-sur-Orge

La Ville s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des temps autour de l'école (disponible sur le portail famille).

Signatures obligatoires des deux représentants légaux:

Représentant Légal 1

Représentant Légal 2

La Ville de Savigny-sur-Orge se conforme au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par le service régie pour l'instruction des inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires, elles sont informatisées par le service. Les destinataires des données sont les services régie et périscolaire. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Le responsable du traitement est M. le Maire de Savigny-sur-Orge.

Ces données seront conservées pendant toute la durée de présence de votre enfant aux activités périscolaires et extrascolaires. Elles sont détruites au bout de 10 ans.

Vous pouvez, sous certaines conditions, demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données personnelles et vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant les données personnelles, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de la Ville par courrier à l'adresse suivante : Déléguée la protection des données, 48 avenue Charles-de-Gaulle, 91 600 Savigny-sur-Orge, ou à l'adresse mail : dpo@savigny.org. Vous avez le droit d'adresser une réclamation à la CNIL.